

Point 13 de l'ordre du jour : Interpellation

Elève, où vas-tu ?

En fin d'année 2018, le Conseil Communal nous avait soumis un rapport sur la réorganisation de l'école accompagné d'une modification du règlement général du CSVR. A l'origine de ce rapport se trouvait la volonté du Conseil Communal de ne plus avoir de classes à 2 niveaux dès la 3^{ème} année, ce qui impliquait de déplacer les enfants entre les villages afin de pouvoir lisser les effectifs des classes. Le Conseil Communal nous avait promis (ainsi qu'aux parents) que cette manière de faire permettrait aussi de créer des groupes classes pérennes dès la 3^{ème} année. Enfin, cette réforme devait donner aux enfants et aux parents une meilleure visibilité sur le parcours scolaire des élèves. Notre groupe s'était opposé à cette réforme dont une des conséquences était l'augmentation importante des déplacements d'enfants entre les villages.

Quatre ans après l'adoption de cette réforme, l'objectif de stabiliser les effectifs et les groupes classes de 3^{ème} et 4^{ème}, puis du 2^{ème} cycle ne semble pas atteint :

- Des groupes classes sont séparés en cours de scolarité à plusieurs reprises ;
- Des classes à 2 niveaux existent toujours en 3^{ème} et 4^{ème}, puis sont séparées, ce qui n'est pas sans conséquences sur les liens sociaux ;
- La prévisibilité des enclassements reste floue sur le long terme pour les parents et les élèves et n'est pas assurée comme cela était annoncé ;
- Malgré les transports d'élèves, les effectifs de certaines classes sont parfois supérieurs au maxima annoncés lors de la réorganisation de 2018.

D'autre part, l'organisation des transports génère un mécontentement important chez de nombreux parents dont les enfants, souvent scolarisés dans des villages différents, arrivent à la maison à des heures assez éloignées, ce qui ne va pas sans poser de problèmes dans la gestion des pauses de midi pour les enfants du 1er cycle surtout.

Partant de ces constats, notre groupe se demande où sont passées les promesses faites en 2018.

Le Conseil Communal peut-il nous renseigner sur les points suivants :

- Parmi les objectifs visés en 2018, lesquels ont été atteints, et dans quelles mesures ? Le Conseil Communal est-il en mesure de quantifier l'impact financier de la réforme ? Est-ce que l'impact en terme de transports (coût et kilomètre parcourus) peut être quantifié ?
- Est-ce que les objectifs pédagogiques visés par cette réforme ont été atteints ?
- Pour quelles raisons a-t-on aujourd'hui recours à la fois à des classes à plusieurs niveaux en 3^{ème} et 4^{ème}, à la réorganisation de groupe classes durant les cycles 1 et 2 et au déplacement d'élèves ?
- Quelle est la stratégie à court, moyen et long terme du Conseil Communal en terme d'organisation scolaire ?

Romain Douard